

## COMPTE RENDU - CONSEIL DE LA MER RÉUNION DU 23 MARS 2018

### présentation du parc naturel marin

Sébastien Meslin est venu nous présenter le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Les Parcs naturels sont des espaces protégés, décidés par l'Etat.



Le parc des estuaires et pertuis englobe les estuaires de la Gironde, de la Charente et de la Sèvre niortaise. La zone maritime regroupe toutes les îles charentaises, dont l'île d'Oléron qui est entièrement située dans la zone du Parc.

Le logo du parc reprend ses particularités :

- les poissons
- les algues
- les carrelets



Il existe 9 parcs marins en France.

Leur but est d'aider à :

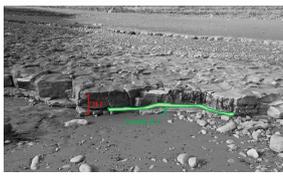
- la connaissance
- la préservation
- le développement durable

du milieu marin et des activités marines, sans mettre en danger la biodiversité des espaces.

Le parc naturel des estuaires est le plus grand de métropole. Il mesure 6500km<sup>2</sup>, Il est plus grand que le département de Charente maritime.

Sa profondeur maximale est de 50m. Il regroupe des zones d'eau douce (les rivières) et d'eau de mer. Les endroits où ces eaux se mélangent (les estuaires) sont très particulières : certaines espèces animales et végétales n'existent que dans ces espaces.

Le parc des estuaires a une grande diversité d'espèces. On y trouve :

			
des tortues luth	des avocettes élégantes	des estran avec des banches calcaires	des esturgeons

Les parcs marins sont des zones habitées. Les gens qui y vivent, y travaillent aussi. Les activités sont très variées et elles doivent pouvoir continuer, sans poser problème à la protection de la nature.

			
Pêche de loisirs et professionnelle	Productions agricoles	Activités marchandes	Activités de loisirs